

Quant à l'Italie, M. Mussolini a exposé clairement l'attitude de l'Allemagne la semaine dernière, lorsqu'il a déclaré à Chamberlain que l'heure d'une médiation n'était pas encore arrivée.

Où va l'or allemand
Dusseldorf, 13. — Le bruit court que la Reichsbank aurait engagé 100 millions de marks sur les places étrangères, notamment à New-York et Amsterdam.

Une méthode allemande serait appliquée aux allemands
Paris, 13. — Parmi les nouvelles mesures envisagées pour rétablir la circulation des trains, figure celle-ci : sur tous les trains en circulation, à côté du chauffeur et du mécanicien, un otage sera placé en raison de la menace des autorités allemandes de continuer le sabotage des voies ferrées.

Des grèves éclatent à Essen
Dusseldorf, 13. — Dans la région d'Essen, hier, toutes les communications téléphoniques et télégraphiques ont été brisées. Les chauffeurs d'automobile ont refusé de transporter les ingénieurs de la mission Coste. Aux environs d'Essen, le personnel technique de la mine « Hélène et Amélie » s'est mis en grève pour protester contre l'expulsion de son directeur.

M. Ernest Judet va rentrer en France
IL A FAIT RETENIR « SA CHAMBRE » A LA SANTE

Paris, 13. — M. Ernest Judet vient d'envoyer au procureur général, M. Lescouvé, la lettre suivante :
M. le procureur général,
Fidèle aux termes de la lettre que je vous ai envoyée le 19 janvier 1923, j'ai l'honneur de vous annoncer que je quitterai Guentou, le vendredi 16 février, pour me présenter le samedi 17, aux autorités de la frontière. Je prendrai ce jour-là, le train de 6 h. 10 du matin à Bâle, pour rentrer en France par Saint-Louis et arriver le même jour à Paris à 14 heures.

Vous êtes agréé, etc...
M. Ernest Judet a également écrit au directeur de l'Administration pénitentiaire pour le prier de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires pour être mis au régime politique à la prison de la Santé.

Un enfant de Blanc-Misseron a été écrasé par une auto

Un pénible accident est survenu à Blanc-Misseron.
A la sortie de l'école, vers 4 heures 45, le jeune Julien Flament, âgé de cinq ans et demi, fils de M. Charles Flament, jardinier, aux Etablissements du Nord de la France, traversait la route.
A ce moment, arrivait l'automobile de M. le docteur Charles. L'enfant fut happé par la roue d'avant gauche de la voiture et renversé.
On releva le pauvre petit et on le reconduisit chez ses parents, où il expira, vers 5 heures 30, succombant à une hémorragie interne.
La gendarmerie a ouvert une enquête.

Encore une histoire d'héritage !
COMME TOUTES LES AUTRES ELLE TOURNE MAL POUR LES HERITIERS

Bordeaux, 13. — On a écorché au fort de Mâ, une nommée Suzanne Poulhon, 42 ans, et sa fille, Juliette, 20 ans, arrêtées à Libourne. Toutes deux avaient réussi à capter la confiance d'une commerçante de Bordeaux ; elle avait raconté qu'elle était extrêmement riche avec une dame de X... dont le frère, disaient-elles, était soigné à Audenge.
Elles représentaient ce dernier comme très souffrant et même condamné par les médecins.
Elles avaient donné lecture de lettres qui leur étaient prétendument adressées par Mme de X... lettres dans lesquelles cette dame leur répétait que son frère était à l'article de la mort, qu'elle ne tarderait pas à recueillir sa succession, évaluée à deux millions et qu'elle restait décidée à faire à son tour héritière Juliette Poulhon.
Au moyen de ce mensonge, habilement exploité, elles s'étaient fait héberger, puis, sentant que la situation ne pouvait se prolonger, elles avaient disparu et avaient été faites de nouvelles dupes dans une pension de famille de la rue Sagiller.
Mais l'histoire des deux millions ayant été vaine, une plainte a été déposée et les deux femmes viennent d'être arrêtées.

L'Express d'Écosse a tamponné un train de marchandises
TROIS MORTS
Londres, 13. — L'Express d'Écosse a tamponné un train de marchandises près de Piffard, par suite du brouillard.
Le mécanicien, le chauffeur et un inspecteur de la Compagnie qui se trouvaient sur la locomotive de l'Express ont été tués.
Le chef de train a été blessé.

Du sang sur un terri

On découvre à Grenay le cadavre d'un polonais
Béthune, 13. (De notre corr. par.). — Un cadavre a été découvert dimanche vers midi sur le terri de la fosse n° 6 des mines de Béthune à Grenay, celui d'un Polonais assassiné dans de mystérieuses circonstances.

Découverte du cadavre
C'est M. René Aurtzburger, électricien qui ayant remarqué au bas d'un talus un groupe de Polonais autour d'un corps ligoté, étendu sur le sol, alla prévenir les gendarmes.
Le maréchal des logis de Bully-Grenay et ses hommes se rendirent immédiatement sur les lieux et procédèrent aux constatations d'usage. Ils firent ensuite transporter le cadavre à la mairie, où il fut déposé dans un local spécial, sur un lit de paille.
Le corps du malheureux était à demi-vêtu les mains liées avec la chemise, la bouche était couverte d'un bâillon et la tête disparaissait sous son veston.

Avant le crime
Il résulte de la première enquête que le victime, un sujet polonais, Paul Cuira, âgé de 48 ans, ouvrier terrassier, avait travaillé dernièrement pour le compte de l'entrepreneur Sullivan, de Mazingarbe, à la fosse n° 7. Le 8 février, il avait quitté la cantine Dekramer et depuis il couchait un peu partout, au hasard de ses pérégrinations.

Comment mourut la victime
On suppose qu'après le coup fatal, les meurtriers transportèrent le malheureux, après l'avoir ligoté, à l'endroit où il fut découvert. On se demande toutefois ce qu'a pu devenir la victime depuis le jour de sa disparition, car le cadavre, la où il fut découvert, ne pouvait passer inaperçu.

Descente du Parquet
Le parquet de Béthune, représenté par MM. Cassagneau, procureur de la République ; Duilleul, juge d'instruction, et Duvel, greffier, s'est rendu lundi après-midi à Bully-Grenay et à la poursuite, de concert avec la police mobile, l'enquête commencée par la gendarmerie.
Les magistrats, au cours de leurs investigations, ont découvert, à 100 mètres environ de l'endroit où gisait le Polonais, une flaque de sang à peine coagulé, ce qui fait supposer que le crime se committit là.

Le Conseil des Ministres s'est préoccupé des retraites des mineurs
Paris, 13. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Millerand.

M. Raymond Poincaré a entretenu le Conseil de la situation extérieure et en particulier des événements de la Ruhr.
M. Albert Peyronnet, Ministre du Travail, a été chargé d'insister auprès de la Commission des mines de la Chambre pour l'adoption du projet de loi sur l'extension de la législation des retraites des ouvriers mineurs et du personnel des industries annexes des exploitations minières.
M. Yves Le Troquer, Ministre des Travaux Publics, et M. Chéron, Ministre de l'Agriculture ont exposé au Conseil les dernières conclusions de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur les mines de potasse d'Alsace.
Le Conseil accepte dans ses grandes lignes le texte de la commission.

Le régent Hongrie ne sera pas roi de Hongrie
Budapest, 13. — L'Agence Hongroise est autorisée à déclarer que la nouvelle de soi-disant préparatifs hongrois pour la proclamation du régent Hony comme roi de Hongrie, est absolument dénuée de fondement.

Le IX^{me} Congrès Régional des Colonies de Vacances

M. Reibel, Ministre des R. L. a rendu hommage à l'œuvre de la Fédération du Nord-Est

Le IX^{me} Congrès régional des Colonies de vacances et des écoles de plein air a été tenu lundi, à l'Hôtel de Ville de Laon. Ce n'est point par le fait d'un hasard que la vieille ville, qui porte encore la trace des meurtrissures de la guerre, a été choisie pour siège du Congrès de ces œuvres de protection de l'Enfance.
Non ! Ainal que JOËL GRADEL, secrétaire général de la Fédération du Nord et de l'Est, a dit dans son allocution d'ouverture, la Fédération des Colonies de Vacances a voulu affirmer dans l'une des villes les plus sinistrées, comme elle le fit l'an dernier à Reims, qu'il ne suffit point de poursuivre l'œuvre de reconstruction des cités détruites, mais qu'il faut aussi refaire la santé physique et morale des peuples.
Il est près de 11 heures, lorsque Gradel ouvre la séance. Il rend un hommage ému à ceux des membres de la Fédération disparus depuis le dernier Congrès, MM. Edouard Petit, inspecteur général de l'Instruction publique ; Debaye, avocat, député de l'Oise, et enfin notre regretté camarade et collaborateur, Olivier Deguise, député de l'Aisne, qui fut un président dévoué de la Fédération.

Gradel remercie la municipalité de Laon de l'accueil réservé aux congressistes.
LA SEANCE DU MATIN
M. LECHANTE, directeur d'école à Saint-Quentin, vice-président de la Fédération, ouvre le Congrès en l'absence de M. Daniel-Vincent, député du Nord, président, qui, malade, s'est fait excuser.
Dans une délicate allocution, M. Lechante s'associe à l'hommage rendu par Gradel aux « pionniers » de l'œuvre, disparus, et salue le maire de Laon, M. l'inspecteur d'Académie, ainsi que les congressistes. Il émet le vœu que les travaux du Congrès soient féconds et permettent le développement des œuvres de la Fédération.
M. le maire de Laon remercie les membres de la Fédération du choix de cette ville pour siège du Congrès.
M. l'inspecteur d'Académie de l'Aisne dit avec quelle attention il suit les efforts des œuvres que groupe la Fédération.
Ces allocutions terminées, on procède à l'examen des rapports succincts des délégués des œuvres adhérentes à la Fédération et sur leur état de prospérité.

M. GOSSAU, directeur du Sanatorium de Zuydooote, expose ce que la direction et l'administration du Sanatorium ont fait pour recevoir plusieurs centaines d'enfants pendant les mois de juillet, d'août et de septembre.
Chaque œuvre qui place des pupilles à Zuydooote envoie son personnel de surveillance et de service.
Ce prend place à l'avantage de faciliter le rôle de la direction, et surtout de permettre aux enfants qui demeurent en contact avec des personnes qu'ils connaissent, de s'adapter plus aisément à un nouveau milieu dans lequel ils se trouvent placés.
Succesivement, les représentants du foyer de Mézières, des Camps de Vacances, de l'Union Franco-Américaine des Foyers, du Grand Air, de Troyes, des villes de Cambrai, de Laon, de Denain, de Creil, de Caudry, de Saint-Quentin, etc., etc., des œuvres diverses de Lille, Curé d'Air, Foyers Lillois, Colonie Maracq, des Colonies des Ardennes, de Charleville, des œuvres d'hiver, de la colonie de Gentilly, des Mutualités scolaires du Nord, de la colonie scolaire de Nancy, des œuvres de Reims, de Meaux, de La Capelle, d'Hirson, etc.

A souligner, l'intervention de Mlle Fontaine, de l'École de plein air de Reims. Elle signale la création d'une École, dotée d'un internat mixte.
Mlle Fouriau insiste pour marquer l'intérêt de la co-éducation qui a pu être pratiqué sans aucun risque.
M. l'inspecteur d'Académie se montre sceptique.
Un débat s'engage ensuite.
LA VITE DU MINISTRE DES REGIONS LIBEREES
Il est un peu plus de midi lorsque M. Reibel, ministre des Régions Libérées, en tournée d'inspection dans la région, entre dans la salle du Congrès.
Il prend place au bureau.
Une courte allocution, il salue les membres du Congrès et rend hommage à l'œuvre réalisée par la Fédération.
LE CONGRES ENVOIE DES TELEGRAMMES A M. DANIEL-VINCENT ET A M. LOUIS COMTE
Avant de se séparer, le Congrès décide d'adresser à M. Daniel-Vincent des vœux de prompt rétablissement et à M. Louis Comte ses remerciements pour son dévouement à l'œuvre des Colonies.

UN BANQUET
A une heure de l'après-midi, dans un salon de l'Hôtel de Ville, un banquet réunit sous la présidence de M. Reibel, ministre des R. L., la plupart des membres du Congrès, ainsi qu'un certain nombre de fonctionnaires.

Elle lui tendit un petit portefeuille. Il l'agrippa avec une avidité de sauvage.
— Et merci, monsieur, merci pour le moment de bonheur que vous venez de m'apporter...
Il salua gauchement et s'en alla, laissant derrière lui, dans le petit salon où Régine l'avait reçu, une odeur rance de linge humide, de sueur, de tabac, de vin et d'alcool.

Ce fut dans la chambre aux reliques qu'elle s'enferma pour déchirer l'enveloppe, pour déplier la lettre et pour la lire.
Elle ne contenait que quelques lignes.
Le pauvre forçat, sans doute, n'avait pas pu en écrire davantage.
« Aime-moi... Aime-moi toujours... Je n'ai pas démenti de toi... Oul, tu m'aimes... Je ne doute pas de ta fidélité... Tu me reverras bientôt... Je n'aurais pas la force d'attendre vingt ans dans cet enfer. Je t'en supplie, aie confiance et ne m'oublie pas... Garde ta foi entière en moi, comme je garde en toi, en ta tendresse, en ta bonté, en ta douceur, en ta pureté, en ta sainteté... dans les nuits longues où le corps trop fatigué ne trouve pas le sommeil... »
« Et je me suis rappelé un mot de Marjory que je ne t'aurais pas dit :
— Vous n'avez pas de plus grand ennemi que Corradin !
— Mais sur les marches, Régine, et veillez à votre de toi !
— Mais je venais de bien loin, mais Régine l'attendait... »

A la table d'honneur, autour du ministre, prennent place : M. le Préfet de l'Aisne ; M. Nanquette, maire de Laon ; MM. Erment, sénateur ; Rillart de Verneuil, député ; Lennin, vice-président du Conseil général ; le général commandant la 6^e division d'infanterie ; M. Boucher, inspecteur d'Académie ; les membres du Comité exécutif du Congrès ; les membres du bureau de la Fédération ; MM. Lechante, vice-président ; Gradel, secrétaire général ; Mme Gradel, M. Arpin, secrétaire-adjoint ; M. Gonhiez, trésorier.
Remarqués également : de nombreux membres de l'Enseignement, de nombreuses personnalités du Nord, M. Demoin, dr. Cambrai, etc.

Au dessert, des allocutions sont prononcées par M. le Préfet de l'Aisne, qui dit son attachement à la défense des intérêts ; M. Nanquette, maire de Laon, qui souhaite la bienvenue aux convives et se réjouit de l'état sanitaire de la ville de Laon.
M. Reibel, ministre des Régions Libérées, qui adresse ses plus vives félicitations aux membres du Congrès pour l'action qu'ils entreprennent, il estime que la reconstitution de la santé doit être menée parallèlement à celle de la reconstitution immobilière.
M. le sénateur Erment rend hommage à l'activité de M. Strauss, ministre de l'Hygiène, et à son attachement à toutes les œuvres d'assistance sociale.
M. Rillart de Verneuil, député, évoque la situation politique actuelle.

A ce moment, M. Reibel se retire, non sans avoir encore remercié les Congrèsistes de l'accueil qui leur fut réservé.
M. Lechante, vice-président de la Fédération, se félicite du choix de la ville de Laon, qui rappelle les paysages de la Suisse.
M. Lennin, vice-président du Conseil général de l'Aisne, prend également la parole.
Après quelques mots de M. le général commandant la 6^e division, M. le maire de Laon clôt la séance des discours.
Pendant ce banquet, une musique militaire se fit entendre.

LA SEANCE DE L'APRES-MIDI
A l'ouverture de la seconde séance du Congrès, Gradel dit l'effort réalisé par « The French War Charities Society », dont M. Henry Bronner, de Manchester, est le fondateur et l'animateur.
Un télégramme de félicitations et de remerciements à ce philanthrope sera envoyé par le bureau du Congrès.

Puis l'on poursuit l'exposé des rapports succincts.
Le Dr Dupré, de Roubaix, fait un exposé très complet de l'organisation de l'École en plein air, qui a été établie dans la périphérie de la grande ville industrielle.
M. Lebrét, du Foyer franco-américain, remplaçant M. Roth, directeur des Camps de vacances de la Société des Foyers de l'Union franco-américaine, présente un rapport très documenté sur l'hygiène et l'alimentation dans les camps et colonies de vacances.
M. le Dr Madenat préconise l'organisation de « séjours d'hiver ».

Après un discours, plusieurs vœux furent présentés, notamment une motion demandant que dans les colonies, l'eau soit employée comme seule boisson.
A six heures, les Congrèsistes se séparent et se donnent rendez-vous au lendemain pour la discussion de rapports sur « les moyens à employer pour procurer des ressources aux œuvres de plein air. Rapporteur : M. Arpin, directeur de l'École de plein air de Reims, sur « les Pupilles de la Nation aux Colonies de Vacances (rapporteur : M. Lechante). »

UNE SEANCE RECREATIVE
Dans la soirée, une séance récréative fut offerte aux Congrèsistes, dans un des Salons de l'Hôtel de Ville, par les Pupilles de l'Union Coopérative de Laonnois, les élèves-maitres de l'École normale de l'Aisne et un groupe d'amateurs.
Les différents artistes furent très applaudis.
Une conférence fut faite par M. Vimart, de Paris, sur les Vacances.

Une infirmière ne fait pas que des pansements
EN VOICI LA PREUVE

Paris, 13. — Hier soir à 20 h. 50, près de la gare de Sceaux, la nommée Lucie Bandras, ex-infirmière demeurant 123, Boulevard Saint-Michel, a blessé grièvement à la tête, à coups de rasoir, son amant Emmanuel Matrat, âgé de 33 ans, demeurant 37, rue de Loye à Sceaux.
Le frère de Matrat, qui voulait intervenir, fut lui aussi, frappé de plusieurs coups de rasoir à la tête.
Enfin, la femme Lucie Bandras, au cours de la rixe, s'est elle-même grièvement blessée en maniant maladroitement son arme.
Les trois blessés ont été transportés dans une clinique de Sceaux.

La Misère Noire

Un père se tue au chevet de sa fille morte
Paris, 13. — Depuis quelques semaines, un chaudronnier sans travail, Henri Chartier, âgé de 59 ans, domicilié à Aubervilliers, 52, rue Flandre passait ses journées au chevet de sa fille Blanche, âgée de 21 ans, atteinte d'une maladie pulmonaire. Lui-même, usé par une longue vie malheureuse, avait été gagné par la maladie et assistait, impuissant, à la lente agonie de sa fille. Sa femme, Marie Chartier, ménagère, ne pouvait, par son travail, assurer à subsistance et celle des deux malades en même temps que les soigner. Une misère atroce et chaque jour grandissante, accablait la famille qui aurait dû bientôt pour ne pas mourir de faim, implorer la charité des amis.
Désespéré
Dans la nuit d'hier, la détresse de ces pauvres gens fut un drame au dénouement. Vers 3 heures, Chartier, qui venait fréquemment surveiller le sommeil de sa fille, la trouve livide et déjà froide. Affolé de douleur, il se mit à pousser des cris lamentables en se ramenant au chevet de son enfant. Et ce fut de désespoir qu'elle ne pouvait calmer et pressée de faire la toilette à la morte, Mme Chartier avertit alors son mari qu'elle allait chercher une voisine.

Consolé
Chartier profita de son absence pour mettre un terme à sa douleur. Il écrivit rapidement une lettre dans laquelle il expliquait qu'aucun devoir ne le retenait plus à la vie, qu'il pouvait enfin se consacrer à sa femme et qu'il voulait pas avoir recours à la charité de ses amis. Il fournissait, en outre, de nombreuses explications sur la façon dont il voulait que sa fille fût enterrée, puis il déroula la ceinture de flanelle qui servait de pantalon et se pendit au pied même du lit funéraire.
Quelques instants plus tard, sa femme rentra, accompagnée de sa voisine, Mme Grunewald. Au pied du cadavre de sa fille, elle aperçut le corps pantelant de son mari. Les deux femmes le détachèrent et s'empressèrent de lui prodiguer des soins : effort inutile, la mort avait été consommée. Chartier, qui, quelques instants auparavant, reposait sur le lit, à côté de sa dernière enfant.

Les Bons Jugements
Une institutrice n'est pas un locataire ordinaire
Bordeaux, 13. — Une nuit de lété dernier, l'école communale mixte de Cussac (Dordogne) fut détruite par un incendie dont la cause resta inconnue. Insuffisamment assurée, la commune se joignit à la Compagnie d'assurances intéressée. L'affaire fut plaidée devant le tribunal civil de Bergerac.
La Compagnie d'assurances et la commune firent soutenir que l'institutrice, Mlle Capelle, devait être assimilée à un locataire, et par conséquent déclarée responsable de l'incendie, à moins qu'elle ne prouvât qu'il avait été provoqué sans sa faute tout cela en vertu des articles 1733, 1302 et 1315 du Code civil.
Le tribunal n'a admis en aucune façon la dite thèse. Il a décidé très nettement que l'institutrice ne saurait être assimilée à un locataire, puisqu'il n'a pas la liberté de choix de son logement ni la discussion des conditions dans lesquelles il y entre ; il n'y a donc aucun contrat entre la commune et lui. D'autre part il n'est ni un occupant, au sens juridique du mot, ni le véritable détenteur de l'immeuble dans lequel il a été placé par l'Etat ; et c'est l'Etat qui a approuvé les plans de la maison d'école ou qui a agréé la location d'une maison particulière par la commune, obligée légalement à fournir les locaux pour un service public.
Requis personnellement de l'affaire, M. le Ministre de l'Instruction publique ne répondit jamais. Mais fort heureusement, enfin, grâce aux conclusions développées par son avocat, M^{rs} Lafosse, l'institutrice de Cussac eut gain de son procès.

L'André Lebon a ramené le corps de M. Maurice Long

Marseille, 13. — Le paquebot « André Lebon », commandé d'Extrême-Orient, est arrivé ce matin à Marseille et a pris son mouillage au môle de la Pinède à 9 h. 30.
Après une manœuvre rendue extrêmement difficile par l'état de la mer et la forte bourrasque du mistral qui souffle depuis 48 heures.
A bord se trouvaient Mme Maurice Long et ses filles ; M. Yves Chatelet, chef de cabinet du Gouverneur général de l'Indo-Chine. Au nom du Gouvernement, M. Thibon, préfet des Bouches du Rhône, a salué la famille de M. Maurice Long et lui a présenté ses condoléances.
Le corps du Gouverneur général de l'Indo-Chine sera débarqué jeudi matin et transporté à la Préfecture d'Or par le paquebot St-Charles le cortège funèbre.

Le temps d'aujourd'hui
NUAGEUX
Temps très nuageux Vents du Nord-Est, de 2 à 4 mètres ; ciel couvert à très nuageux ; quelques éclaircies et quelques gibouilles locales. Température stationnaire suivie d'un refroidissement.

Une Image d'Épinal

Le vieux chaperon rouge et les bandits masqués
Épinal, 13. — Une étrange histoire de bandits masqués vient de se produire dans la région de Bruyères, au petit hameau d'Ivroux. Mlle Anne Febvre, 45 ans, qui vit avec ses parents, dans une ferme isolée, allait chaque soir, depuis plusieurs années, soigner son oncle, malade à Ivroux, à 1.500 mètres environ de son domicile.
Samedi, elle partit comme d'habitude, mais ne revint pas. Des recherches faites par la gendarmerie restèrent vaines. Ce matin, vers 7 heures, la disparue revint à la ferme de ses parents, dans un état de faiblesse extrême, au point que ses jambes se dérobaient sous elle, et fit le récit suivant :
« Je me trouvais dans un petit hameau, situé à environ 500 mètres du domicile de mes parents, quand je fus assaillie par deux hommes masqués, très élégamment vêtus, qui m'attachèrent les bras derrière le dos et m'introduisirent un bâillon dans la bouche. Ils me conduisirent dans un endroit éclairé et me demandèrent, après m'avoir délivré de mon bâillon, de m'asseoir à mes côtés sur l'héritage de mon oncle...
« Comme je refusais de prendre un tel engagement, ils me bâillonnèrent à nouveau et me transportèrent dans un nouvel endroit que je ne saurais préciser, où ils m'attachèrent par la ceinture à un arbre. Le restai ainsi pendant deux jours et deux nuits.
« Cette nuit, des deux mêmes individus masqués revinrent et, sans mot dire, me délivrèrent. Je pus enfin, tant bien que mal, regarder le domicile de mes parents...
« Mlle Febvre a été examinée par un docteur et la gendarmerie a ouvert une enquête. Mlle Febvre porte aux poignets des traces d'ecchymoses ; elle a les jambes très enflées, et son état de faiblesse est extrême. Elle se plaint en outre de douleurs dans le ventre.

Le sauf de la mort

Paris, 13. — La salle était comble au Pécro-Cinéma, 146, rue de Belleville, au moment où, après l'entracte apparut sur la scène l'attraction de la semaine : un acrobate, Emile Lorenzo, 30 ans, domicilié 5, rue Mestre, un « as » du saut jérézillien.
Mais soudain, une clameur d'effroi retentit dans la salle tandis que plusieurs spectatrices s'évanouissaient. C'est que projetées dans l'air de toute la force de ses muscles pour un dernier double saut périlleux, l'acrobate avait « manqué » son exercice et au lieu de se recevoir sur les jambes était tombé sur la tête.
Il ne devait pas se relever. Il s'était, en effet, dans sa chute, fracturé la colonne vertébrale à la hauteur du cou et avait été tué instantanément.

Un breton a égaré sa femme

Lorient, 13. — Le parquet de Ploemel s'est rendu au village de Lizio-en-Malotroit, où la nommée Joséphine Morice, 27 ans, femme d'un ouvrier carrier, a disparu.
Celui-ci, interrogé, prétend « avoir égaré » son épouse dans la soirée du 8 février, au retour d'une soirée chez des amis à la ferme du Cène.
Les explications du mari, qui n'ont pas satisfait les magistrats, l'ont fait occuper à la prison de Ploemel.

Les mineurs unitaires de Carmaux ont voté la grève

Carmaux, 13. — Les mineurs unitaires communistes se sont réunis hier soir et ont décidé la grève à Carmaux, pour le 16. Il s'agit d'une défection prise en dehors du Conseil National de la Fédération des mineurs, à laquelle appartenaient les grands maires des mineurs de Carmaux. Il est certain que ces derniers ne feront pas grève à la date du 16. En effet, les communistes sont en très petit nombre et ce n'est qu'un petit contingent de voix sur 600, qu'ils se sont prononcés pour la cessation du travail.
LE PROCES ENTRA LA COMPAGNIE ET LE SYNDICAT DES MINEURS
Carmaux, 13. — Le Préfet du Tarn a écrit au syndicat des mineurs que la compagnie minière, sans contester le principe de l'augmentation de salaires basés sur la hausse vers laquelle semble s'orienter actuellement le coût de la vie, estime devoir attendre la solution du procès pendant en cassation entre elle et le syndicat. Le procès aurait l'avantage de permettre d'arriver en connaissance de cause en tenant compte des droits et obligation des parties. Elle ajoute que si à la fin de mars l'arrêt n'est pas rendu, elle ne se refuserait pas à ce moment, à examiner avec bienveillance la requête dont elle est saisie.
Le Syndicat proteste alléguant de droits réciproques connus. Il est convaincu que l'arrêt ne sera pas rendu avant trois mois. Il demande en conséquence au Préfet de réunir le 17 les directeurs des mines et les délégués ouvriers. Il ajoute que si satisfaction ne lui est pas donnée, il en référera à ses mandants qui prendront des résolutions qu'il est inutile de préciser.

FEUILLETON DU 15 FEVRIER 1923 N° 41

La Maison du Mystère

GRAND ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR
PAR JULES MARY

Mis à l'écran par la Société des films "ALBATROS" et édité par la Société d'exploitation des films "Éclipse"

DEUXIEME PARTIE

Les Mensonges héroïques

L'homme, par habitude, baissa le ton comme s'il avait craint d'être entendu.
— Il faut vous dire, ma petite dame, que votre homme ne pense qu'à une chose : s'évader... Il étudia, se rend compte, s'apprête à la première occasion de votre départ, à partir, à fuir, à se laisser aller à s'échapper, je vous en fiche mon billet... Tout le monde le sait... tout le monde l'y aidera... et ce qui est mieux... c'est des choses comme ça que ne passent au bagne — tout le monde lui garde le secret...
— Il proteste de son innocence.
— Non, ma petite dame, il n'en fait rien... C'est une chose qu'il conserve sous le front... Mais nous autres, on s'est fait notre opinion là-dessus... Et voilà !
Il s'était assis tout au bord d'un large fauteuil. Tout à l'heure, en entrant, il avait fait d'une bête habitude à la nuit et qui ne voit pas clair en plein jour, mais maintenant il se trouvait un peu plus à l'aise.
Tout à coup, Régine vit qu'il retirait un de ses godillots.
Il posa sur le tapis un pied nu dont la propriété était plus que douteuse, sans se préoccuper du geste de surprise et de dégoût de la jeune femme.
Avec son couteau, il souleva une des deux semelles.
D'entre les semelles, il retira un papier aplati entre deux cartons et le déplaça.
C'était une enveloppe caquetée qui portait le nom de Régine.
Il la tendit. Elle la prit avec crainte.
— C'est une lettre de lui... Telle qu'il me l'a confiée, telle je vous la rendrai. Je ne l'ai pas décodée et je ne sais pas ce qu'il y a dedans... Il m'avait dit de ne pas la lire. J'avais promis. Nous autres, les bagarriers, on est des gens de parole.
Elle saisit le papier dans ses deux mains agitées d'un tremblement violent.
— Vous êtes évadé ?
— Non, libéré...
— Venez-vous de l'argent ?
— Dans ! ça ne se refuse jamais...
— Tenez...

Elle murmura, résolue et le regard chargé de menaces :
— Ne crains rien, ami chéri... Je t'aime et je travaille pour toi !

L'HOMME A LA BESACE
Le divorce de Régine fut prononcé vers la fin du mois de juin de cette même année. Ainsi que l'avait fait prévoir Corradin, la procédure avait été très simple et aucune difficulté n'avait été soulevée.
Il était libre de joie.
Lorsqu'il faisait, devant Régine, allusion à leur mariage, il n'oubliait pas d'elle une certitude. Elle avait jusqu'à présent étudié sa réponse définitive, mais cette imprécision, cette incertitude s'influaient en rien sur lui et ne lui donnaient aucun soupçon. Ne vivait-il pas avec elle dans une intimité croissante ? Certes, elle n'avait été aveuglée par ses désirs, mais il aurait pu faire des remarques inquiétantes. Quand son affection devenait trop pressante, ses gestes trop carressants, il se heurtait soudain à une réponse qui était une infamie !
— Mais quel point de vue !
— Notre mariage mettrait fin à ces calamités.
Ces attaques se renouvelaient presque tous les jours.
Elle cessait aussitôt ces crises d'incertitude pendant lesquelles, devant les difficultés presque insurmontables qu'elle rencontrait, elle se demandait :
— N'ai-je pas tort de soupçonner cet homme ?
— Vous voulez maintenant séparés. Rien ne vous attire plus à lui... Régine, si vous ne m'aimez pas encore d'amour, comme je le voudrais, dites-moi du moins que vous avez pour moi une affection pour que je vous me donne le droit de veiller sur vous et de vous rendre heureux.

Que de fois cette phrase venait la solliciter ! Que de fois elle y avait répondu.
Mais à présent, elle surprenait souvent chez Corradin, devant ses réponses qui restaient évasives, des sursauts de colère contre tant de retards ! Il commençait à s'étonner. De la surprise aux soupçons, le chemin n'était pas long. Le soupçon venu se changerait vite en certitude. La haine — et quelle haine ! — remplacerait l'amour... Et tous les rêves échafaudés par la jeune femme pour réhabiliter son mari s'écrouteraient d'un coup.
Parfois même ses questions étaient nettes et brutales :
— Régine, vous m'avez fait attendre assez longtemps... Fixez vous-même l'époque de notre mariage... Vous mettez ainsi un terme à mon impatience... En outre... En outre, on finit peut-être, autour de nous, par mal interpréter notre amitié et, on nous voyant vivre ainsi l'un auprès de l'autre, ne craignent-ils pas...
Alors, elle relevait la tête et disait avec tristesse :
— Oh ! ne m'a-t-on pas accusée déjà, lors du procès ?
— Qui s'en doute ?
— Notre mariage mettrait fin à ces calamités.
Ces attaques se renouvelaient presque tous les jours.
Elle cessait aussitôt ces crises d'incertitude pendant lesquelles, devant les difficultés presque insurmontables qu'elle rencontrait, elle se demandait :
— N'ai-je pas tort de soupçonner cet homme ?
— Vous voulez maintenant séparés. Rien ne vous attire plus à lui... Régine, si vous ne m'aimez pas encore d'amour, comme je le voudrais, dites-moi du moins que vous avez pour moi une affection pour que je vous me donne le droit de veiller sur vous et de vous rendre heureux.

Elle s'évanouit — que de nuits blanches elle y passait ! Les indices découverts. C'était un peu de choses à l'égard de ses yeux, mais elle ne s'aperçut pas qu'elle se trouvait un peu plus à l'aise.

LA MAISON DU MYSTERE sera projetée dans tous les cinémas de la région. (FILMS ALBATROS)